

GUIDE

AFFILIATIONS ET LICENCES

Saison 2016 / 2017

Pensez à :

- ✓ **Affilier votre association dès le début de la saison sportive.**
- ✓ **Commander et régler autant de licences que d'adhérents.**

Assurance :

Votre association et vos sportifs sont couverts par l'assurance-responsabilité civile - assistance dès l'instant où vous avez effectué ces démarches.

En cas d'accident, les conséquences peuvent être extrêmement graves. Présidents et organisateurs, votre responsabilité est engagée ; ne prenez pas ce risque !

Vos obligations en matière de licence :

Aucun sportif, dirigeant, cadre, technicien, arbitre, organisateur, ne peut participer à une épreuve sans être titulaire d'une licence de la saison sportive en cours. Veillez à la vérification des licences !

Edito :

Les tarifs des licences et cotisations pour la saison sportive 2016-2017 sont inchangés par rapport à l'an passé. C'est une volonté fédérale de les stabiliser.

Cette année encore le tarif des licences comprend une part nationale et une part régionale décidée par votre Ligue, en AG, pour accompagner les projets de développement du Sport Adapté sur vos territoires. La part régionale peut éventuellement intégrer également une part départementale dont l'information doit être transmise à la Ligue.

Afin de prendre plus aisément vos licences, il faut s'informer des différents types et tarifs ainsi que la procédure à utiliser. Vos interlocuteurs prioritaires sont votre Comité Départemental et/ou votre Ligue pour vous accompagner dans vos démarches.

Nouveauté : les licences et les factures sont entièrement dématérialisées, téléchargeables sur votre espace licence.

Je vous invite à utiliser le site Internet fédéral pour prendre vos licences (sur le site www.ffsa.asso.fr, avec votre code association). La procédure est simple et nettement plus rapide.

Excellente saison sportive !
Marc Truffaut
Président de la FFSA

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2 Prise de licence, affiliation mode d'emploi

Pages 3/4 Caractéristiques et tarifs licences et cotisations

Page 5 Certificats médicaux

Contact

Pour toutes informations, contactez votre comité départemental ou votre ligue régionale.

(Coordonnées sur le site de la FFSA)

Pour toutes questions concernant la facturation licences :

FFSA
3, rue Cépré 75015 Paris
sandra-decrescenzo@ffsa.asso.fr
01 42 73 90 05

PRISE DE LICENCE

www.ffsa.asso.fr

Munissez-vous de votre code d'accès envoyé par le service licence.

Avec ce code, se rendre sur le site Internet FFSA : www.ffsa.asso.fr puis se connecter sur l'espace club.



Une fois dans l'espace club, un bouton « **espace licence** » vous permettra d'accéder à l'espace licence dans lequel vous serez guidé pour prendre et renouveler vos licences.



N.B. : Toutes modifications des statuts ou de la composition du comité directeur de l'association et les changements d'adresses doivent être indiqués au service licences, par courrier ou par mail.

Vous avez la possibilité de changer l'adresse administrative sur internet dans votre « espace licences » rubrique « Mes informations administratives »

Un tutoriel est disponible sur l'espace club.

PREMIERE AFFILIATION D'UNE ASSOCIATION

Pour une nouvelle affiliation, merci de télécharger la procédure d'affiliation et de suivre les instructions.

Ci-dessous le lien vers la procédure d'affiliation :

http://www.ffsa.asso.fr/Pages/InCadres/GestClient/PDF/Licences/2016-2017/PROCEDURE_D'AFFILIATION_2016-2017.pdf

Les autres documents sont en ligne sur le site internet de la FFSA dans la rubrique « **Documents officiels** ».

Pour toutes questions relatives à votre affiliation, n'hésitez pas à prendre contact avec votre comité départemental ou Ligue régionale.

DROITS D’AFFILIATION ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les tarifs ci-dessous ne concernent que la part fédérale à laquelle peut se rajouter une part régionale votée par la Ligue qui s’applique à toutes les associations de votre région.

• moins de 16 licenciés	70 €
• de 16 à 60 licenciés	110 €
• de 61 à 100 licenciés	140 €
• de 101 à 150 licenciés	180 €
• de 151 à 200 licenciés	220 €
• plus de 201 licenciés	260 €

NB : Cotisation à la FFSA pour membres associés 100€

LICENCES

Tarifs licences :

Les tarifs ci-dessous ne concernent que la part fédérale à laquelle se rajoute l’assurance en responsabilité civile prise par la FFSA auprès de son assureur ⁽¹⁾, une part régionale votée par la Ligue qui s’applique à toutes les associations de votre région.

(1) Le club peut, si il le souhaite de son côté, couvrir l’ensemble de ses adhérents en RC auprès de sa propre compagnie. Dans ce cas, il doit fournir un justificatif d’assurance auprès de la FFSA (voir notice d’information assurance fédérale Allianz).

Assurance :

Tous les licenciés prenant la RC fédérale bénéficient de la garantie RC et de l’assistance par Mondial assistance, sous réserve de l’avoir réglée. Ils peuvent souscrire une garantie dommages corporels complémentaire (B1, B2, B3). Cette garantie est vivement recommandée par la FFSA.

- L’assurance FFSA ne concerne pas les activités pratiquées à titre privé mais celles organisées dans le cadre du local à l’international.
- L’association doit détenir à son siège social le formulaire licence individuel signé de ses licenciés.
- Tarif de la garantie Responsabilité civile : 0,95 €
- Tarifs des garanties dommages corporels (niveaux de remboursements différents selon la formule choisie pour décès, incapacités indemnités journalières, frais médicaux et hospitaliers,...)

B1	B2	B3
2 €	7 €	14 €

Droit à l’exploitation de l’image du licencié Sport Adapté :

Conformément aux statuts de la fédération, l’image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. Une autorisation ou un refus de cette utilisation doit être mentionné sur l’imprimé du formulaire de licence individuelle conservé par le club.

Tarifs Licences

(hors assurances RC, individuelle accident et hors part régionale éventuelle)

Coût licence

=

Part Fédérale

+

Part Régionale

+

Assurance

1 - Licence Adulte	18 ans et plus • <u>Compétitive</u> : Pratique de toutes les activités physiques et sportives en compétition. • <u>Non-compétitive</u> : Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir.	25 € (hors assurance et part régionale)
2 - Licence Jeune	Moins de 18 ans • <u>Compétitive</u> : Pratique de toutes les activités physiques et sportives en compétition. • <u>Non-compétitive</u> : Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir.	20 € (hors assurance et part régionale)
3 - Licence Dirigeant ou Bénévole	Dirigeant, encadrant ou bénévole de toutes activités dans les associations, Comités Départementaux, Ligues.	25 € (hors assurance et part régionale)
4 - Autre pratiquant	Réservée aux personnes (familles, amis des sportifs licenciés) qui souhaitent pratiquer une activité physique et sportive en loisir avec les licenciés adultes ou jeunes dans le cadre du SA (compétition exclue).	25€ (hors assurance et part régionale)
5 - Licence Officiel, Juge et arbitre	Licence prise en charge par la FFSA (destinée aux juges, officiels et arbitres diplômés par la FFSA ou par les fédérations ordinaires et reconnus par la FFSA et intervenant officiellement dans les championnats nationaux, régionaux, départementaux de la FFSA. Cette licence valide l'exercice de juge, d'officiel, d'arbitre dont la qualification est délivrée par la FFSA après une formation FFSA dans les disciplines concernées. Elle permet d'exercer dans des compétitions officielles de la FFSA, des Ligues et Comités Départementaux du Sport Adapté. Tout juge, officiel ou arbitre de fédérations ordinaires dans les disciplines n'ayant pas encore fait l'objet d'une formation spécifique FFSA peut être reconnu par la FFSA. Il doit faire l'objet d'une inscription auprès de la FFSA qui « l'agrée » comme juge, officiel ou arbitre. Les renseignements doivent être fournis par les organisateurs de la manifestation, la Ligue Sport Adapté, le Comité Départemental Sport Adapté selon le type de compétition. (hors assurance)	Gratuite
6 - Licence Multiclubs	Licence qui permet à tout sportif licencié d'un club sport adapté d'intégrer un autre club sport adapté ou d'un club ordinaire adhérent à la FFSA. Elle est délivrée gratuitement aux sportifs déjà licenciés la saison en cours.	Gratuite (accessible uniquement aux sportifs déjà licenciés la saison en cours)
7 - Licence Découverte	Pour une initiation, une activité de loisir, un stage de découverte,...Elle doit être prise au niveau d'un Comité Départemental ou d'une Ligue, pour une activité non compétitive. Elle est limitée à 3 journées par an.	5 €
8 - Forfait Licence Développement (FLD)	Règlement d'un forfait calculé (base du tarif de la licence Jeune ou Adulte compétitive à rajouter à la part régionale) sur la base de 40% de l'effectif total de l'établissement. En contrepartie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement. L'ensemble de ses licenciés doivent être couvert en Responsabilité Civile.	
9 - Licence Collective	Forfait délivré sous certaines conditions pour le secteur psychiatrique (voir le service licence).	

« Forfait Licence Développement » pour 2016/2017

Ce dispositif s'adresse aux associations sportives d'établissements spécialisés accueillant des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique (établissement médico-social, secteur psychiatrique,...).

Principe:

- 1) Règlement d'un **forfait calculé sur la base de 40% de l'effectif total** de l'établissement (**base du tarif de la licence Adulte ou Jeune avec la part régionale**).
- 2) Délivrance de la licence FFSA nominative selon le nombre de places agréées de l'établissement.
- 3) En contrepartie, **l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.**

Pour les associations sportives regroupant plusieurs établissements : chacun d'entre eux sera considéré comme une section de l'association avec un numéro d'affiliation spécifique décliné à partir du numéro de l'association.

(Ex : Pour le club 29/14, la section aura un numéro du type 29/14/XXX).

Le dispositif Forfait Licence Développement n'est accessible qu'aux **associations de la fédération**.

Elle n'est pas accessible aux Comités Départementaux et Ligues et ne s'adresse qu'aux pratiquants sportifs, les dirigeants, officiels, juge et arbitre prenant une licence Dirigeant, Officiels, juge et arbitre.

Attention, l'assurance RC et la garantie individuelle accident, si elles sont souscrites, restent à payer sur toutes les licences demandées dans le forfait par le club. L'ensemble de ses licenciés doivent être couvert en Responsabilité Civile

CERTIFICATS MEDICAUX

Pratique en compétition ou en loisir : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins d'un an**, est obligatoire lors d'une demande de licence.

Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.

Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral que vous trouverez sur le site Internet FFSA dans la rubrique « Documents officiels ».

Ce certificat doit être conservé par le club.

Licence découverte : certificat médical de **moins de 3 mois** obligatoire à la prise de la licence.